



**PROTOCOLE FINANCIER RELATIF AU COUT DE TRAITEMENT DES EAUX USEES
DE MONTFAUCON PAR LA STATION D'EPURATION DE ROQUEMAURE
POUR LA PERIODE DU 01/01/2020 au 31/12/2024**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
dont le siège social est situé 1717 route d'Avignon 30 200 BAGNOLS sur CEZE
Représentée par son président Jean-Christian REY, agissant en cette qualité

Ci-après dénommée : "la CAGR"

D'UNE PART,

Et :

Le Grand Avignon
dont le siège social est situé 320 chemin des Meinajariès - Agroparc BP 1259 - 84911 AVIGNON
Représentée par son président Monsieur Joël GUIN, agissant en cette qualité

Ci-après dénommée : "le Grand Avignon",

D'AUTRE PART,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Préambule :

Le Grand Avignon a traité les eaux usées de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien provenant de la commune de Montfaucon à la station d'épuration de Roquemaure selon les normes en vigueur. Cette prestation est habituellement financée par les abonnés au réseau d'eau potable par une rubrique "assainissement" qui figure sur leur facture d'eau avec des tarifs dédiés. Les habitants de Montfaucon étant situés en dehors du périmètre du Grand Avignon, il convient de calculer le montant annuel du coût de cette prestation pour cette commune afin que la CAGR rembourse le Grand Avignon pour la tâche effectuée.

En parallèle de ce protocole financier, une convention tripartite devra être rédigée entre le Grand Avignon, la CAGR et SAGA, le délégataire assainissement du Grand Avignon, pour les années suivantes à partir du 01/01/2025.

Article 1 : Objet du Protocole

Ce protocole a pour but de définir les modalités financières relatives au traitement des eaux usées que Le Grand Avignon a réalisé pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2024.

Article 2 : Modalités Financières

Le Grand Avignon utilise les tarifs en vigueur sur son territoire sur l'année correspondante pour calculer le montant que la CAGR devra lui rembourser.

Le coût total sera calculé en fonction du volume annuel d'eau potable consommé par les habitants de Montfaucon et du nombre d'habitants de la commune abonnés à l'assainissement collectif.

Le montant à calculer chaque année sera :

Nombre d'abonnés x Part Fixe Traitement des Eaux Usées + Volume Eau Potable annuel x Part Proportionnelle des Eaux Usées

Article 3 : Tarifs annuels en vigueur sur le territoire du Grand Avignon de 2020 à 2023

Année	Part fixe traitement des eaux usées	Part proportionnelle traitement des eaux usées
2020	10,00 €	0,25 €
2021	10,00 €	0,25 €
2022	10,00 €	0,25 €
2023	10,00 €	0,25 €
2024	10,00 €	0,25 €

Article 4 : Volume d'effluents traités et nombre d'abonnés concernés

Année	Nombre d'abonnés à l'assainissement sur la commune de Montfaucon	Volume annuel d'eau potable consommé par les habitants de Montfaucon
2020	637	58 985
2021	777	65 011
2022	765	82 068
2023	745	58 668
2024	736	60 266

Article 5 : Montants à reverser au Grand Avignon par la CAGR

Année	Montant part fixe pour Montfaucon	Montant part proportionnelle pour Montfaucon	Montant en € HT
2020	6 370,00 €	14 746,25 €	21 116,25 €
2021	7 770,00 €	16 252,75 €	24 022,75 €
2022	7 650,00 €	20 517,00 €	28 167,00 €
2023	7 450,00 €	14 667,00 €	22 117,00 €
2024	7 360,00 €	15 066,50 €	22 426,50 €
TOTAL sur la période			117 849,50 €

Etant entendu qu'aucune TVA ne sera affecté à cette prestation,
 La CAGR devra s'acquitter auprès du Grand Avignon d'un montant total de 117 849,50 €.
 Le Grand Avignon établira un titre de recette correspondant au cours du mois de septembre 2025.

Article 6 : Litiges

En cas de difficultés d'application de ce protocole financier, les parties s'engagent à privilégier les discussions amiables avant de recourir à toute procédure juridique.
 A défaut, le tribunal compétent pour régler les litiges de l'exécution du présent protocole est le tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Avignon,
 le

Pour le Grand Avignon	Pour la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
Le président Joël GUIN	Le président Jean-Christian REY

Envoyé en préfecture le 12/07/2025

Reçu en préfecture le 12/07/2025

Publié le 15/07/2025



ID : 030-200034692-20250630-DEL115_2025-DE